



Bruxelles, le 10 mars 2019

Chers parents,

Votre enfant achèvera, en juin prochain, la troisième année d'études secondaires. Un nouveau choix s'impose dès lors en septembre 2019.

Afin de m'aider à concevoir, dès maintenant, l'organisation de l'année scolaire prochaine, j'invite les élèves et leurs parents à bien vouloir indiquer leur choix pour 2019-2020 sur le talon ci-dessous.

Les délégués de classe sont chargés de déposer ces talons chez l'éducateur de niveau pour le 18 mars 2019.

Une modification du choix reste possible pour autant que, les parents qui – après réflexion à l'issue des examens de juin souhaiteraient modifier le choix initial – me signalent ce changement par écrit **pour le 16 août 2019 au plus tard.**¹ **Prière d'indiquer clairement la classe de l'élève en juin 2019 et la nouvelle orientation souhaitée pour septembre 2019.**

La Préfète
Michelle TASIAUX

----- Talon à compléter et à remettre à l'éducateur de niveau, via les délégués administratifs -----
pour 18 mars 2019 au plus tard

Je soussigné(e)

Souhaite inscrire mon enfant classe ².....

En ³

- 4^{ème} latin-grec
- 4^{ème} Latin-sciences
- 4^{ème} sciences
- 4^{ème} sciences humaines

Date :

Signature

¹ Toutes modifications introduites après la rentrée scolaire se fait via un entretien et en fonction des places disponible. Le décret taille des classes implique des vérifications minutieuses cours par cours pour veiller au respect des chiffres fixés par la loi.

² Orientation souhaitée en septembre 2019

³ Barrer les mentions inutiles